

# Historique des HES en Suisse et Genève

---

## Introduction

L'historique suivant a été réalisé dans le cadre d'un stage professionnel d'une étudiante en Information documentaire (Information Science) à la Haute école de gestion de Genève. Il s'agit principalement d'une compilation d'informations recueillies, pour certaines, dans le fonds administratif du Secrétariat de la direction générale de la HES-SO Genève « fonds Martin Kasser », cote MK. Une autre partie des informations provient d'une recherche approfondie sur le web. Les sources d'information ont été principalement des sources d'ordre factuelle et qui correspondent à des données précises, à des faits. Les documents trouvés, et qui ont été jugés pertinents, se trouvent dans la bibliographie de ce présent travail et constituent principalement des rapports de travail d'institutions comme l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou encore le Conseil suisse des hautes écoles spécialisées. Une base de donnée spécialisée sur les documents pour l'éducation et la formation a été découverte et utilisée. Il s'agit de <https://edudoc.ch> qui est un serveur qui met à disposition de la documentation pertinente relative à l'éducation et la formation en Suisse.

L'objectif de ce travail a été de saisir l'histoire de la création des HES sur le plan fédéral et genevois de manière globale. Les archives ont constitué la principale source de référence historique. Les informations trouvées sur le web ont été comparées avec les archives afin de confirmer leur pertinence et leur valeur.

Pour permettre une meilleure compréhension, la lecture peut être accompagné de :

- La fiche descriptive ISAD(G) du fonds Martin Kasser qui permet de s'informer sur les éléments de description archivistique du fonds
- L'inventaire non-exhaustif du fonds Martin Kasser qui permet de saisir la composition du fonds
- Le schéma du réseau genevois des HES qui permet une vision large et globale de l'historique et les différents liens entre les écoles à travers le temps

Le présent travail n'a pas l'ambition d'être exhaustif. Certaines informations ont été simplifiées pour des questions de compréhension et de temps. Par exemple, la mise en place de la maturité professionnelle n'est pas la seule raison qui a poussé la Confédération à créer les HES, la question des centres de compétence n'a pas été assez étudiée, etc.

## Panorama du domaine tertiaire avant les HES

Avant la création des Hautes écoles spécialisées, le degré tertiaire de Suisse était composé d'universités et de séminaires d'enseignants pour les formations de type académique et des écoles supérieures pour les formations de type professionnel. Seuls les écoles de culture générale préparaient les élèves au niveau des hautes écoles et aucune passerelle ne pouvait y donner accès (OFFT, 2009).

Cependant en 1994, la Confédération décide de mettre en place la maturité professionnelle comme nouveau diplôme. Ce dernier est délivré à la suite d'une année de formation générale approfondie qui complète la formation professionnelle initiale, c'est-à-dire les détenteur.trice.s d'un certificat de capacité général (CFC). Cette double qualification permet aux jeunes d'entreprendre une formation professionnelle supérieure sans devoir passer les examens d'entrée.

### « Les universités des métiers »

Avec cette nouvelle double qualification, la Confédération entreprend aussi de redynamiser l'économie suisse et par conséquent les formations professionnelles supérieures qui lui sont liées. Une réforme et revalorisation des écoles supérieures permettra de répondre aux nouveaux défis technologiques et économiques, et assurer l'eurocompatibilité des titres de formations supérieures. Une nouvelle alternative à l'université est lancée.

Pour ce nouveau projet, la Confédération souhaite établir une dizaine de Hautes écoles spécialisées dans le territoire helvétique. Toutefois, la volonté n'est pas de créer de nouveaux établissements mais regrouper et restructurer les écoles supérieures déjà existantes (environ une cinquantaine dans tout le pays) (OFFT, 2009). A cela, il faut ajouter le projet de créer des centres de compétence et développer la recherche appliquée en collaboration avec les entreprises du pays.

Les premières bases légales des HES sont fixées avec la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les Hautes écoles spécialisées (LHES), ainsi que les ordonnances d'exécution relatives (cote : MK1, dossiers 4 et 5). A cela, il faut ajouter les lois cantonales et les accords intercantonaux. L'art. 3 de la LHES définit les tâches attribuées aux nouvelles HES. L'organisation des HES s'est faite par région.

## Collaboration entre la Confédération et les cantons : quels rôles ?

### La Confédération

Elle est chargée d'encourager la recherche et de réglementer la formation professionnelle supérieure (LFPr, 2002) et les hautes écoles spécialisées (LHES, 1995-2015, LEHE, 2015.) Au niveau fédéral, huit HES régionales ont été mises en place. La Confédération subventionne une partie de la création des HES, l'autre partie restante étant à la charge des cantons concernés.

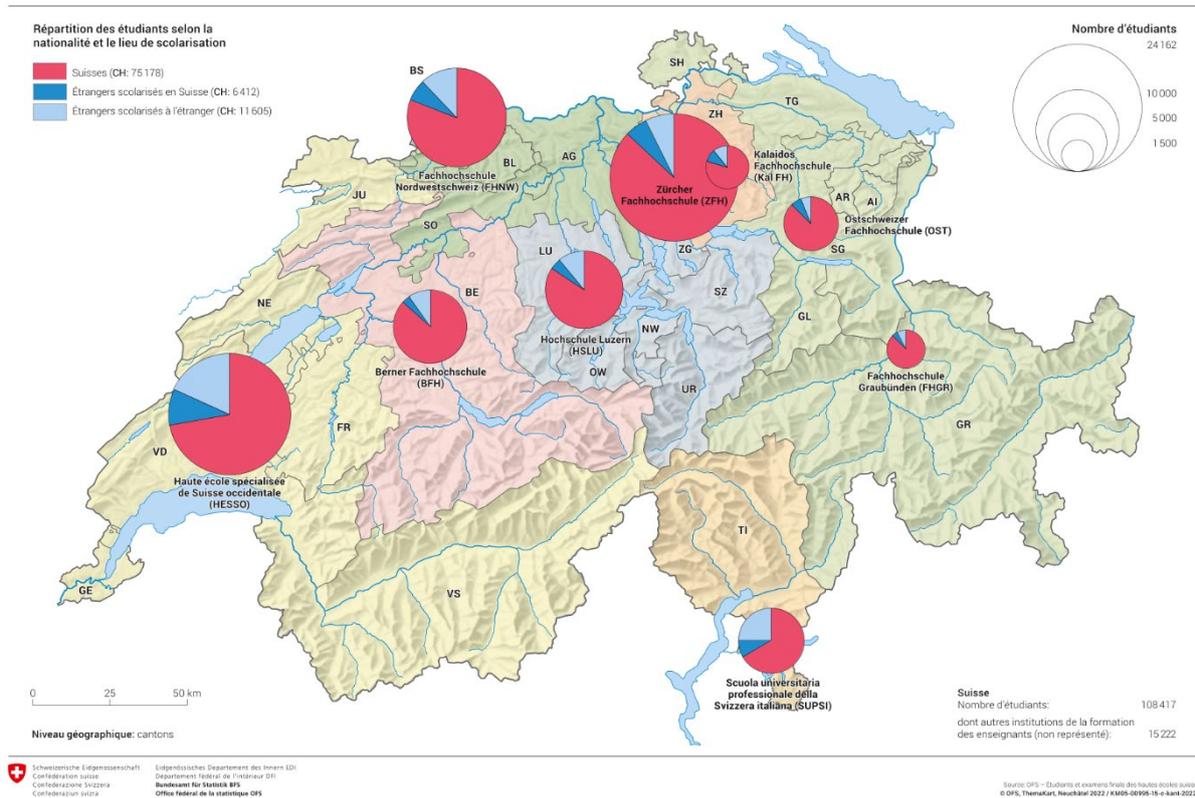
Le tableau suivant répertorie les différentes HES suisses et les cantons responsables.

HES	Désignation	Cantons responsables
-----	-------------	----------------------

HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais et Berne francophone
BFH	Berner Fachhochschule	Berne germanophone
SUSPI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana	Tessin
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz	Lucerne, Obwald, Nidwald, Schwyz, Uri, Zoug
FHO OST	Fachhochschule Ostschweiz (1997-2020) Ostschweiz Fachhochschule (depuis 2020)	Appenzell Rhodes-Intérieures et Extérieures, Glaris, Grisons, St-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Thurgovie (et Zurich jusqu'en 2008), la principauté du Lichtenstein
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz	Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure
ZFH + Kal FH	Zürcher Fachhochschule Kalaidos Fachhochschule (privée)	Zürich
FHGR	Fachhochschule Graubünden	Grisons

Figure 1 : Carte des différentes HES de Suisse en 2021 et 2022

Situation et taille des hautes écoles spécialisées en Suisse, en 2021/22



Source : OFFICE Fédérale de la statistique. Publiée le 2 mai 2022. [Consulté le 18 octobre 2022].  
 Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation/degre-tertiaire-hautes-ecoles/specialisees.assetdetail.22524942.html>

## Au niveau intercantonal

La Haute école de spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est créée en janvier 1997 lors de la signature du Concordat intercantonal (cote : MK1, dossier 2, sous-dossier 1) reliant les cantons partenaires : Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Depuis 2002, elle compte le canton de Berne, partie francophone. Cet accord détermine les structures de la HES-SO, ses modes de fonctionnement et les domaines d'études. La HES-SO est une des plus grandes haute école spécialisée de Suisse avec 22'000 étudiants. Son siège se trouve à Delémont dans le canton du Jura. La plus haute instance décisionnelle de la HES-SO est composée de comités stratégiques. Son organe de contrôle est composée d'une Commission interparlementaire de 49 membres (7 par canton).

La HES-SO comptait 16 écoles à ses débuts. Aujourd'hui, elle est composée de 28 hautes écoles réparties dans le territoire romand et dirigées par des directeur.trice.s.

Dans une optique de simplification progressive de ses structures de direction et de coordination, la HES-SO convient avec les autorités cantonales partenaires de créer des établissements cantonaux à caractère purement administratif. Ces derniers permettront, à long terme, de meilleurs échanges entre les HES et la HES-SO. Les établissements cantonaux sont donc au service des HES de leur région et ont le devoir de les représenter au niveau intercantonal.

Le tableau suivant rassemble chaque établissement cantonal de la HES-SO et ses écoles.

Etablissement cantonal	Hautes écoles
HE-Arc (Berne, Jura, Neuchâtel)	HE-Arc Conservation-restauration, HEG Arc, HE-Arc Ingénierie, He-Arc Santé
HES-SO Fribourg	HEG-Fr, HEIA-Fr, HedS-Fr, HETS-Fr
HES-SO Genève	HEAD, HEG-Ge, HEPIA, HEM-Ge, HEdS-Ge, HETS-Ge
HES-SO Valais-Wallis	EDHEA, HEG-Vs, HEI-Vs, HEdS-Vs, HETS-Vs
Hautes écoles vaudoises	ECAL, HEIG-Vd, HEMU, HETSL, HESAV, La Source

A cette liste s'ajoute les **Hautes écoles conventionnées** : Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), Haute école de viticulture et œnologie de Changins et La Manufacture - Haute école des arts de la scène de Lausanne, toutes trois vaudoises.

Lien d'accès pour plus d'informations : <https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/hautes-ecoles>

## Les domaines de compétence

Lors de la mise en route du projet, la Confédération s'est limitée aux domaines de compétence qu'elle finançait déjà, c'est-à-dire, les domaines techniques (architecture et ingénierie), économie et services et design. Ainsi, les écoles techniques supérieures (ETS), les écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) et les écoles supérieures d'arts appliquées (ESAA) des cantons partenaires prennent le statut de HES et reçoivent de nouvelles responsabilités et rôles dans le paysage de la formation professionnelle.

Les domaines de la santé, du social et des arts étaient, quant à eux, à la charge des cantons. En 1998, un groupe de coordination romande travaille afin de faire intégrer les écoles de santé-social au même statut que les nouvelles HES (cotes : MK9, dossier 2 et HES/S2 10). De ce fait, en 2011, les cantons partenaires de la HES-SO signent une convention qui crée la Haute école de santé-social (HES-S2). Celle-ci est composée de filières d'études de niveau HES dans les domaines du travail social et de la santé seulement. Ainsi, la région romande de la Suisse comprend deux institutions indépendantes avec des règles et domaines distincts. Elles partagent cependant leur siège à Delémont.

Toutefois, lors de l'année 2004, les autorités fédérales décident qu'il ne peut y avoir deux entités HES pour la Suisse romande. Un projet de « convergence » entre la HES-SO et la HES-S2 se met alors en marche. Celui-ci est concrétisé lors de la révision de la loi fédérale sur les HES (LHES) en 2005, les domaines de la santé, du social et des arts sont pleinement intégrés dans les HES et transférés dans les compétences de la Confédération. La HES-SO comprend maintenant six domaines.

Le tableau suivant spécifie les domaines et les écoles qui lui sont liées dans chaque canton.

<b>Domaine de compétence</b>	<b>Haute écoles (7 cantons)</b>
Design et Arts visuels	HE-Arc Conservation-restauration, HEAD-Ge, EDHEA-Valais, ECA-Lausanne
Economie et services	HEG-Arc, HEG-Fr, HEG-Ge, HEG-Vs, HEIG-Vd, EHL
Ingénierie et Architecture	HE-Arc Ingénierie, HEIA-Fr, HEPIA-Ge, HEI-Vs, HEIG-Vd, Changins
Musique et Arts de la scène	HEM-Ge, HEMU-Vd, La Manufacture-Vd
Santé	HE-Arc Santé, HEdS-Fr, HEdS-Ge, HEdS-Vs, HESA-Vd, La Source-Vd
Travail social	HETS-Fr, HETS-Ge, HETS-Vs, HETSL-Vd

## Les cantons

Ils sont responsables des HES et les financent pour une grande partie.

## Au niveau genevois

La signature du Concordat intercantonal de janvier 1997 et la mise en place des HES sont interrompus. En effet, le peuple genevois décide de se prononcer sur la question par le biais de la votation cantonale du 8 juin 1997 sur l'initiative populaire 106 : *Pour le maintien et le développement des formations professionnelles supérieures à Genève*. Cette initiative est proposée et menée par des professeurs de l'Ecole d'ingénierie de Genève et relayé par la gauche. Elle vise à un regroupement des écoles supérieures du canton en une seule et unique Haute école spécialisée genevoise sans une mise en réseau intercantonal.

Un contre-projet lui est opposé : *Offrir aux jeunes les meilleures chances de formation et d'emploi*. Il est mené par la présidente de l'Instruction publique (DIP), Martine Brunshawig Graf. Celui-ci vise à intégrer les hautes écoles genevoises à la nouvelle HES-SO.

Après délibération, l'initiative 106 est rejetée et le contre-projet accepté. Genève peut officiellement se rattacher au réseau HES-SO.

Les premières formations HES sont dispensées dans quatre écoles supérieures qui prennent le nouveau statut de HES :

- L'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL) et l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG) pour les domaines techniques
- La Haute école de gestion et d'information documentaire (HEGID) pour le domaine de l'Economie et service
- La Haute école d'arts appliqués (HEAA) pour le domaine des arts appliqués.

Le 19 mars 1998, le Grand Conseil adopte la *loi genevoise sur l'enseignement professionnel supérieur* (C 1 26) (cote : MK3, dossier 1). Elle a été depuis abrogée afin de devenir la *loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées* (LHES-GE) en 2005, puis en 2014 elle prend officiellement le nom de *loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève* (LHES-SO-GE).

Aujourd'hui, les Hautes écoles spécialisées de Genève sont au nombre de six. Une pour chaque domaine de compétence. Le canton de Genève est d'ailleurs le seul canton de la HES-SO qui possède une école pour chaque domaine.

### **De la Haute école de Genève à la HES-SO Genève**

Entre 2001 et 2002, la HES-SO procède à un « processus de concentration » des hautes écoles cantonales. Celles-ci seront dorénavant fédérées à un *établissement cantonal* à vocation purement administrative et composée d'une direction générale (DG) et de ses services communs (SC). L'intérêt de cette nouvelle création est de permettre aux différentes HES du canton de coordonner et harmoniser leur offre de formation en accord avec la stratégie principale de la HES-SO. La DG se présente donc comme un appui aux HES de son canton, en particulier lorsque qu'il faut représenter les intérêts de celles-ci auprès des autorités cantonales et intercantionales. A Genève, l'établissement cantonal prend le nom de *Haute école de Genève* (RD 260, 2005). Elle a comme mission principale d'encourager et coordonner la collaboration entre les différentes écoles dans un but interdisciplinaire. Pour cela, elle travaille avec la direction de chaque école. Elle doit aussi servir d'intermédiaire entre les milieux professionnels, universitaires, artistiques et administratifs et les hautes écoles qui lui sont rattachées. L'art.12A de la *loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées* de 2005 définit les missions de la DG.

En 2006, la *Haute école de Genève* prend le nom de HES-SO Genève. Ce nouveau nom permet de rappeler l'appartenance de l'établissement cantonal et les HES qui lui sont rattachées au réseau intercantonal HES-SO.



En avril 2014, la HES-SO Genève devient un établissement public autonome de droit public doté d'une personnalité morale et placée sous la surveillance du Conseil d'Etat exercée par le biais du Département de l'Instruction publique. Avec ce nouveau statut, la HES-SO Genève s'organise elle-même, fixe ses priorités et modalités d'action, notamment en ce qui concerne la conduite stratégique, la qualité des formations, les collaborations internationales, la communication, la gestion des ressources humaines, financières et infrastructurelles. Sa gestion est régie par la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève du 29 août 2013, par la convention intercantonale, par le cadre normatif de la HES-SO et par les lois fédérales.

### Rattachement et fusion des hautes écoles spécialisées genevoises

Les hautes écoles spécialisées sont issues de restructurations et regroupement d'écoles supérieures déjà existantes (OFFT, 2009).

Les six hautes écoles spécialisées genevoises ont, pour certaines, un passé long de plus plusieurs siècles. Entre centralisations des enseignements, réformes des formations, séparations des domaines et autres changements majeures, les hautes écoles genevoises participent activement à la vie économique et socioculturel du canton depuis 1748, année de fondation de la première école d'art de Genève.

— HEAD  
Genève

h e p i a  
Haute école du paysage, d'ingénierie  
et d'architecture de Genève

hem  
Haute école de musique  
Genève - Neuchâtel

h e t s  
Haute école de travail social  
Genève

h e d s  
Haute école de santé  
Genève

h e g  
Haute école de gestion  
Genève

## Des écoles d'art de Genève à la HEAD

Avant de devenir la Haute école d'art et de design, les domaines des beaux-arts et arts appliqués genevois ont connu plusieurs transformations et appellations. En 2006, les domaines artistiques sont réunis pour former la **Haute école d'art et de design** de Genève (HEAD).

### Historique

1748	Fondation de l'Ecole de Dessin par le Conseil des Deux-Cents. En 1786, elle est placée sous la direction de la Société des Arts
1851	L'Ecole de dessin devient l'Ecole municipale des Beaux-Arts puis Ecole des Beaux-Arts et est placée sous l'autorité de la ville de Genève ( <i>arrêté 6 septembre 1850</i> )
1852	Création de l'Ecole de dessin des demoiselles où les enseignements sont intermittents
1869	Ouverture de l'Ecole d'Art appliquée à l'industrie qui sont des cours du soir destinés aux apprentis et aux jeunes artisans. Elle devient avec l'Ecole de dessin des demoiselles et l'Ecole des Beaux-Arts des sections de l' <i>Ecole de dessins</i>
1876	Création de l'Ecole des Arts industriels, une école technique
1879	Les enseignements des différentes écoles ont l'appellation d' <i>Ecole d'Art</i>
1898	Fondation de l'Ecole des Arts et Métiers
1909	Pour des raisons administratives, l'Ecole des Arts industriels est rattachée à l'Ecole des Arts et Métiers, dont elle devient une section.
1931	L'Ecole municipale des Beaux-Arts devient l'Ecole des Beaux-Arts. Elle est placée sous l'autorité de l'Etat de Genève ( <i>Loi constitutionnelle du 22 mars 1930</i> )
1933	En application de la <i>loi du 14 octobre 1933</i> , l'Ecole des Beaux-arts devient, elle aussi, une <b>section</b> de l'Ecole des Arts et Métiers
1942	Création de l'Ecole normale de dessin destiné à former les professeur.e.s de dessin et rattachée à l'Ecole des arts et métiers
1951	L'Ecole des Beaux-Arts, l'Ecole normale de dessin et l'Ecole des Arts industriels se séparent de l'Ecole des arts et métiers afin de se regrouper sous l'appellation commune d' <i>Ecoles d'Art</i> et avec une direction commune ( <i>Règlement des Ecoles d'art du 24 août 1951</i> ) L'Ecole des Arts industriels prend le nom d'Ecole des Arts décoratifs (EAD)
1977	L'Ecole des Beaux-Arts change de nom pour s'appeler Ecole supérieur d'Arts visuels (ESAV) et intègre le domaine audio-visuel à sa formation
1983	Ecole supérieure d'Arts appliqués (ESAA) naît au sein de l'Ecole des Arts décoratifs (EAD)
1986	Création de deux directions séparées pour l'EAD et l'ESAV
1997	Avec la création des HES, l'ESAA acquiert un nouveau statut et devient la Haute école d'Arts appliqués (HEAA)
2001	L'ESAV reprend le nom d'Ecole supérieur des Beaux-arts (ESBA) et intègre le réseau des nouvelles HES
Depuis 2006	L'ESBA et la HEAA fusionnent pour donner naissance à la Haute école d'Art et de Design (HEAD) qui intègre les deux domaines artistiques sous une même direction HES

## Des écoles techniques et de la nature à l'HEPIA

En 2008, la fusion de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG) et l'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL) donne naissance la **Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture** de Genève (HEPIA). Ainsi, le domaine technique sur le canton de Genève est représenté par une seule direction HES.

### Historique

1876	Création de l'Ecole des Arts industriels
1887	Ouverture de l'Ecole d'horticulture fondée à Châtelaine puis transférée à Lullier en 1974
1901	Ouverture du Technicum de Genève
1909 à 1951	L'Ecole des Arts industriels et le Technicum de Genève sont rattachés à l'Ecole des arts et métiers (fondée en 1898)
1942	Création de la Haute école d'architecture qui est rattachée à l'Ecole des arts et métiers
1946	La Haute école d'architecture quitte l'Ecole des arts et métiers pour l'Université de Genève (Loi du 6 juillet 1946). Elle devient ainsi l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève
1951	L'Ecole des Arts et Métiers disparaît et création d'une institution technique indépendante nommée Ecole supérieure technique (EST)
1961	L'Ecole supérieure technique change de nom pour devenir l'Ecole technique supérieure (ETS)
1970	Création d'une nouvelle institution donnant accès à un diplôme d'ingénieur horticole, le Technicum horticole de Lullier
1978	L'Ecole technique supérieure devient l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)
1994	L'Ecole d'architecture devient l'Institut d'architecture de l'Université de Genève et est considérée désormais comme une faculté
1996	L'Ecole d'horticulture et le Technicum de Lullier deviennent l'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL)
2009	L'EIG, l'EIL et l'Institut d'architecture fusionnent pour devenir la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)

## Des écoles de musique de Genève à la HEM

En 2007, un projet de loi propose la création d'une fondation de droit public, la **Haute école de musique** de Genève (HEM), regroupant les filières professionnelles du Conservatoire supérieur de musique de Genève (CMG) et le département Musique et Mouvement de l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD). L'enseignement de la HEM Genève est dispensé sur plusieurs sites entre Genève et Neuchâtel.

### Historique

1835	Ouverture du Conservatoire de musique de Genève (CMG) qui enseigne la musique et le théâtre
1915	Ouverture de l'Institut Jaques Dalcroze (IJD) Il fut créé par Emile Jaques-Dalcroze, pédagogue et musicien suisse. La méthode Jaques-Dalcroze est fondé sur les relations entre les mouvements, la musique, l'improvisation instrumentale, vocale et corporelle. Par la suite, l'IJD a créé le département Musique et Mouvement.
1932	Ecole sociale de musique (ESM)
1967	L'Ecole sociale de musique devient le Conservatoire populaire de musique (CPM)
1971	Le <b>CMG</b> se divise en <b>deux départements</b> : 1. Ecole de musique du CMG 2. Etudes supérieures du CGM ou Conservatoire supérieur de Musique de Genève (CSMG)
1977	Le <b>CPM</b> se divise en <b>deux centres</b> : 1. Centre de musique contemporaine (CMC) 2. Centre de musique ancienne (CMA)
2004	Le Centre de musique ancienne (CMA) rejoint le Conservatoire supérieure de Musique de Genève (CSMG)
2009	Haute école de musique de Genève-Neuchâtel (HEM) Le CSMG et le département de Musique et Mouvement de l'IJD fusionnement pour donner naissance à la Haute école de Musique de Genève. Certains enseignements sont décentralisés à Neuchâtel.

## De Champendal à la HEdS

En novembre 1905, Marguerite Champendal (1870-1928) ouvre l'Ecole du Bon secours afin de former les jeunes femmes, souvent issues de la bourgeoisie genevoise, au métier d'infirmières volontaires.

En 2004, après cent ans de transformations du métier d'infirmier.ère, l'Ecole du Bon secours (soins infirmiers et sage-femme) et le Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (nutrition et diététique, physiothérapie et technique en radiologie médicale) sont réunis en la **Haute école de Santé de Genève (HEdS)**.

### Historique

1905	Création par Marguerite Champendal de l'Association Ecole du Bon Secours qui offre des formations d'aides soignant.e.s et d'infirmier.ère.s assistant.e.s, et infirmier.ère.s d'hygiène maternelle et infantile Le Service de ville du Bon Secours est un service destiné à offrir des soins gratuits à domicile aux malades qui ne pouvaient faire appel à un.e infirmier.ère retribué.e. Il fonctionne grâce aux élèves de l'Ecole Bon Secours
1921	L'Ecole d'Etudes sociales pour femmes (1918) propose, en collaboration avec la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, une formation d'infirmières-visiteuses, qui sera renommé <i>cours d'infirmières d'hygiène sociale</i>
1946	L'Ecole du Bon Secours bénéficie du patronage de la Faculté de médecine de l'Université de Genève
1948	Le département de l'instruction publique décide de subventionner l'Ecole du Bon Secours et devient une école officielle du Canton de Genève
??	Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)
2004	Création de la Haute école de santé (HEdS) qui réunit les formations de physiothérapie, technique en radiologie médicale, nutrition et diététique du CEPSE et les formation de soins infirmiers et de sages-femmes de l'Ecole du Bon Secours

## De l'Ecole des femmes à la HETS

À la sortie de la première guerre mondiale, en 1918, ouvre à Genève une école d'études sociales pour femmes, une école professionnelle qui forme les jeunes filles à des métiers utiles pour la vie en société. Dès lors, l'école n'a cessé de voir des transformations toujours relatives à son contexte socioculturel.

### Historique

1918	Création de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes
1921	L'Ecole d'Etudes sociales pour femmes propose, en collaboration avec la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, une formation d'infirmières-visiteuses, qui sera renommé <i>cours d'infirmières d'hygiène sociale</i>
1922	L'Ecole compte quatre sections : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des établissements hospitaliers</li> <li>- Activités sociales</li> <li>- Enseignement ménager et professionnel féminin</li> <li>- Secrétaires-bibliothécaires</li> </ul>
	Sous l'auspice de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes, sont créés en :
1927	Ecole des Laborantines médicales
1948	Ecole des Bibliothécaires
1953	Ecole des Assistantes de médecins
1957	L'Ecole d'Etudes sociales pour femmes devient l'Ecole d'Etudes sociales et les sections dites sociales deviennent l'Ecole de service social
1968	L'Ecole d'Etudes sociales prend le nom d'Institut d'études sociales (IES) et réunit quatre écoles
1990	L'Ecole des bibliothécaires devient l'Ecole supérieure d'information documentaire (ESID). Elle quittera l'IES en 1998 pour s'installer au sein de la HEG
1995	Ecole romande de psychomotricité quitte la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève et intègre l'IES
2001	Création de la HES-S2 dont l'IES se rattache et devient l'IES-Haute école de travail social de Genève (IES-HETS)
2004	L'école prend définitivement le nom de Haute école de travail social (HETS) et enlève son appellation d'Institut

## De l'Ecole des cadres à la Haute école de Gestion

En 1998 est créée la nouvelle Haute école de Gestion et Information documentaire de Genève (HEGID) qui réunit l'ESCEA de Genève, l'ESIG et l'ESID. Trois filières sont proposées : économiste d'entreprise, spécialiste en information et documentation et informaticien de gestion. Aujourd'hui, sa dénomination est simplement **Haute école de gestion** de Genève (HEG).

### Historique

1918	Création de l'Ecole d'Etudes sociales pour Femmes qui comporte quatre section dont la section secrétaires-bibliothécaires
1948	L'ancienne section secrétaires-bibliothécaires prend le statut d'Ecole des bibliothécaires, mais reste attaché à l'Ecole des femmes
1955	Création des Cours commerciaux de Genève (CCG) qui résulte de la fusion entre les cours de l'Association des commis de Genève et les cours réunis de l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et de la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse). Le secrétariat général des CCG se trouvait Passage des Lions 6, puis à Rue d'Italie 11. Les cours quant eux étaient donnés à plusieurs endroits différents comme l'Université de Genève, l'Ecole de Commerce de Saint-Jean, au Collège moderne ou encore à l'Ecole supérieure de jeunes filles
1972	Les CCG offre une formation pour cadres intitulée « Formations de cadres – Séminaires de formation »
1973	Les CCG déménagent pour s'installer dans les locaux de la rue de la Rôtisserie 2. Cela a permis de regrouper les cours et les séminaires dans un seul endroit.  Création de l'Ecole supérieure pour la formation de cadres au sein des CCG. Elle offre une formation continue pour les cadres des entreprises. La durée des études est de 3 ans et s'achèvent par un diplôme contresigné par le Chef du Département de l'économie publique
1978	Les CCG intègrent leurs nouveaux locaux, Place des Augustins 19 mais conservent ses annexes à l'Ecole de commerce de Saint-Jean, au Collège de Candolle et à la Rôtisserie  Inscription dans la <i>loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (LFPr)</i> des institutions de la formation professionnelle supérieure et leur appellation officielle. Pour le domaine de l'économie, l'appellation officielle est Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA)
1985	Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Genève ouvrent ses portes dans les locaux des CCG. Seul.e.s des étudiant.e.s à temps partiel sont inscrit.e.s
1990	L'Ecole des bibliothécaires devient l'Ecole supérieure d'Information documentaire (ESID)
1993	Création de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG) au sein de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Malagnou
1998	L'ESCEA, l'ESIG et l'ESID fusionnent pour donner naissance à la Haute école de gestion de Genève (HEG)

## Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENÈVE, 2022. Questions récentes Interroge. *Ville de Genève* [en ligne]. 18 octobre 2022. [Consulté le 18 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/interroge/questions-recentes/questions/detail/ou-avaient-lieu-les-cours-commerciaux-de-geneve-lors-de-leur-creation-dans-les-annees-50-exist/>

CATTIN, Didier, 2019. *Une école de son temps : Un siècle de formation sociale à Genève (1918-2018)*. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Éditions ies. [Consulté le 07 octobre 2022]. ISBN : 9782882242266. Disponible à l'adresse: <http://books.openedition.org/ies/4677>.

CENTRE SUISSE DE SERVICES FORMATION PROFESSIONNELLE SDBB-CSFO, 2017. La troisième loi sur la formation professionnelle de 1978. *Le portail de la formation professionnelle* [en ligne]. 2017. [Consulté le 18 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://doku.formationprof.ch/download/dokubb\\_fr/html/sites/1.1.4.html](https://doku.formationprof.ch/download/dokubb_fr/html/sites/1.1.4.html)

Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). *Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)* [en ligne]. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.hes-so.ch/data/documents/Convention-intercantonale-FR-2496.pdf>

Convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) (CHES-S2 ; abrogée). *LexFind : un projet réalisé sur mandat de la conférence suisse des Chanceliers d'Etat* [en ligne]. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/31159/fr>

CONSEIL SUISSE DES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES, 1999-2000. *Guide des hautes écoles spécialisées suisses* [en ligne]. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP – Conseil suisse des HES. [Consulté le 12 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://edudoc.ch/record/24799?ln=fr>

DUBOULOZ, Catherine, 1994. « L'enseignement des métiers a 1,6 milliard pour se réformer. Comment ? » 1994. *Le Nouveau Quotidien* [en ligne]. 8 avril 1994 [consulté le 5 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ\\_1994\\_04\\_18/3/article/9800822](https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ_1994_04_18/3/article/9800822)

DUBOULOZ, Catherine, 1996. « Les égoïsmes cantonaux compromettent la naissance des hautes écoles spécialisées ». *Le Nouveau Quotidien* [en ligne]. 24 octobre 1996. [Consulté le 5 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ\\_1996\\_10\\_24/8/article/9958333/](https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ_1996_10_24/8/article/9958333/)

HAGENBUCHLE, Walter, 2001. Hautes écoles spécialisées. *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [en ligne]. 23 novembre 2011. [Consulté le 12 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046285/2011-11-23/>

HES-SO GENÈVE, 2016. Loi sur la HES-SO Genève. *HES-SO Genève* [en ligne]. [Consulté le 18 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.hesge.ch/geneve/loi-hes-so-geneve#qu\\_est\\_ce\\_que\\_la\\_hes\\_so\\_geneve](https://www.hesge.ch/geneve/loi-hes-so-geneve#qu_est_ce_que_la_hes_so_geneve)

Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les hautes écoles spécialisées (LHES ; RS 414.71) (Abrogée). *Fedlex : la plateforme de publication du droit fédéral* [en ligne]. 1 janvier 2013. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/2588\\_2588\\_2588/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/2588_2588_2588/fr)

Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10). *Fedlex : la plateforme de publication du droit fédéral* [en ligne]. 22 décembre 2003. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2003/674/fr>

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20). *Fedlex : la plateforme de publication du droit fédéral* [en ligne]. 2 décembre 2014. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2014/691/fr>

Loi du 29 août 2013 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (LHES-SO-GE ; C 1 26). *Solution Internet pour la législation (SILS) du Canton de Genève* [en ligne]. Mise à jour le 8 juin 2019. [Consulté le 18 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg\\_c1\\_26.htm](https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_c1_26.htm)

LOURDIN, Matthieu, 2012. Historique des écoles d'art : collecte de textes relatant l'histoire et l'évolution des écoles d'art à Genève [en ligne]. Genève : Bibliothèque de la HEAD. [Consulté le 14 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://doc.rero.ch/record/209932/files/7.071.3\\_494\\_GE\\_HEAD.pdf](https://doc.rero.ch/record/209932/files/7.071.3_494_GE_HEAD.pdf)

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE OFFT, 2009. *Les hautes écoles spécialisées suisse : vue d'ensemble à l'intention des experts œuvrant dans les*

*procédures d'accréditation*. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, octobre 2009. Disponible à l'adresse : [https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/webshop/2009/die\\_schweizer\\_fachhochschuleneinuerblick.pdf.download.pdf/les\\_hautes\\_ecolesspecialiseessuissesvuedensemble.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/webshop/2009/die_schweizer_fachhochschuleneinuerblick.pdf.download.pdf/les_hautes_ecolesspecialiseessuissesvuedensemble.pdf)

PRAPLAN, Pascal, 1997. « Genève peut-elle se permettre de ne pas participer à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale ? » *Journal de Genève* [en ligne]. 20 mai 1997. [Consulté le 5 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.letempsarchives.ch/page/JDG\\_1997\\_05\\_20/13/article/9535209/](https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1997_05_20/13/article/9535209/)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 1997. Grand Conseil, séance du vendredi 24 janvier 1997 à 17h, IN 106-B. *République et canton de Genève* [en ligne]. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://ge.ch/grandconseil/memorial/seances/530402/4/14/>

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 1997. Votation populaire du 8 juin 1997. *République et canton de Genève* [en ligne]. 23 octobre 2017. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ge.ch/votations/19970608/>

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 2005. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2005 (RD 620). *République et canton de Genève* [en ligne]. 29 janvier 2006. [Consulté le 5 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD00620.pdf>

UNIVERSITE DE GENEVE, 2022. Ecole d'architecture ; Institut d'architecture (IAUG). Archives.unige.ch [en ligne]. 2022. [Consulté le 18 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://archives.unige.ch/descriptions/view/3571>

VILLE DE GENEVE, 1931. *Compte rendu de l'administration municipale pendant l'année 1931*. Ville de Genève : Archives en ligne. [Consulté le 14 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.ville-ge.ch/archivesenligne/assets/archives/cra/1931/pdf/cra\\_1931.pdf](https://www.ville-ge.ch/archivesenligne/assets/archives/cra/1931/pdf/cra_1931.pdf)